

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Régis JUANICO
Député de la Loire
Conseiller Départemental de la Loire

Nos réf.: RJ/ID/081116#1250

Saint-Etienne, le 8 novembre 2016

Monsieur,

J'ai bien reçu la carte-pétition par laquelle vous m'interpellez au sujet des radars routiers et je vous en remercie.

Cette pétition souligne la hausse récente de la mortalité routière, ce que nous regrettons tous. Chacun s'accorde pour souligner que cette hausse de la mortalité provient en partie du fait que les conducteurs se sont habitués aux dispositifs de sécurité routière. Il convient de noter que grâce aux politiques de sécurité routière mises en place en France, le taux de mortalité routière a tout de même diminué de plus de 55% depuis 2000.

La pétition évoque la prétendue manne financière que représenteraient les radars pour l'Etat. Les amendes liées aux excès de vitesse représentent 708 millions d'euros en 2013. Cette somme n'est rien comparée aux 21 milliards d'euros qu'ont coûté, sur la même période, les accidents de la route. Par ailleurs, la somme provenant des radars est, pour plus de moitié, reversée aux collectivités et à l'Agence de financement des infrastructures de transport de France pour l'entretien et la réparation des réseaux de transports. Elle bénéficie donc très largement aux usagers de la route.

Loin du « tout-radars », la politique de sécurité routière s'appuie sur bien d'autres outils que les radars, avec pour objectif la prévention plutôt que la répression. Les nombreuses campagnes de communication ainsi que la sensibilisation des élèves durant leur parcours scolaire ont démontré leur efficacité. Mais, parce que la vitesse reste un facteur déterminant dans la majorité des accidents, les radars restent l'outil le plus efficace pour la réguler.

Ils ne sont pas installés par hasard mais dans des zones à risque, où la vitesse maximale autorisée n'est pas respectée et avec le souci d'un maillage territorial équilibré. Alors qu'un quart des